

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération N°2025-23**

<u>Nombre de Conseillers</u>		Le <b>deux juin deux-mil vingt-cinq</b> à dix-neuf heures,
En exercice	9	Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.
Présent(s)	6	<u>Date de convocation</u> : 23 mai 2025
Absent(s)	3	<u>Date d'affichage</u> 23 mai 2025
Pouvoir(s)	0	<u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT.
<b>Vote</b>		<u>Absent(s)</u> : Anne-Olivia CAVALLARI, Christine DOCHE, Loïc TARDY.
Pour	6	<u>Procuration(s)</u> : -
Contre	0	<u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
Abstention	0	

**Eau Potable**  
**Règlement du service public d'eau potable**

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux le règlement, préalablement transmis à chaque conseiller, ayant pour objet de définir les conditions et modalités suivant lesquelles est accordé l'usage de l'eau potable du réseau de distribution de la Commune de CLERMONT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ADOpte** le règlement du Service Public d'eau potable annexé à la présente délibération qui sera applicable à compter du 3 juin 2025.

Le secrétaire de séance,  
Laury CICLET



Le Maire,  
Christian VERMELLE

